



# ALGERIA

Intervention de la délégation algérienne devant

La 52<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme

---

New York, 3 mars 2008

Vérifiez au prononcé

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'honorable représentant d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Algérie se félicite du lancement par le Secrétaire général de la campagne mondiale visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, étant elle-même fermement engagée dans la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

**Monsieur le Président**

L'inégalité entre femmes et hommes est de toute évidence un phénomène planétaire dont certains facteurs contribuent à son aggravation. L'insuffisance des ressources budgétaires allouées spécifiquement à des projets de promotion d'emploi des femmes constitue, dans ce cadre, un exemple concret.

En effet, le manque de financement adéquat continue de compromettre l'efficacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme et des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme d'action de Pékin.

En Algérie, plusieurs aménagements institutionnels et dispositifs visant à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été mis en place.

Ceci s'est traduit, au plan institutionnel par la création, en 2002, du Ministère Délégué chargé de la Famille et de la condition Féminine lequel est venu conforter la volonté de l'État de promouvoir le rôle de la femme Algérienne dans le développement économique et social.

Au plan opérationnel, le gouvernement a fait de la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, en particulier pour les femmes, un élément clé de ses programmes de relance économique et de soutien à la relance.

A cet effet, l'Etat a financé plusieurs dispositifs de création d'emploi qui ont, pour la plupart, bénéficié plus aux femmes qu'aux hommes.

- Près de la moitié des bénéficiaires des emplois salariés d'initiative locale sont des femmes.
- Près de 7000 micro-entreprises financées par le dispositif de micro entreprise ont été initiées et réalisées par des femmes.
- Près de 65 % des bénéficiaires du dispositif du micro crédit sont des femmes qui ont créé leurs propres activités y compris des activités à domicile.
- L'élément féminin occupe également une place prépondérante, soit un taux de 65%, dans le dispositif des contrats pré-emploi.

De plus, les politiques menées en matière de développement agricole et rural s'efforcent de prendre en compte la création des conditions favorables à l'exercice, par les femmes, des activités économiques et de développement. Dans ce cadre, plus de 22 000 femmes ont adhéré à la profession agricole par l'obtention d'une carte d'agricultrice, laquelle carte procure beaucoup d'avantages tels que l'accès aux subventions de l'Etat et aux crédits.

En plus du programme de soutien à la relance économique et des dispositifs d'insertion des femmes par le biais de la micro entreprise et du micro crédit, des observatoires sectoriels de l'emploi féminin ont été créés dans la perspective de renforcer la part de l'emploi féminin dans toutes les activités et fonctions.

**Monsieur le Président,**

Avant de conclure, je voudrais insister sur le rôle important que la coopération internationale joue dans ce domaine, car même s'il est vrai que la responsabilité première de la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes incombe, au premier lieu, aux gouvernements, des mesures telles que, l'accroissement de l'aide publique au développement, la création d'un environnement propice à l'investissement, et la mise en place d'un système commercial équitable ont, là aussi, un rôle crucial à jouer.

**Je vous remercie.**